

Assemblée bourgeoise du 24 mai 2023

19h30 halle polyvalente

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Nomination du Président et du Vice-président des Assemblées pour la législature 2023-2027.
3. Désignation de 5 membres de la Commission bourgeoise pour la législature 2023-2027.
4. Divers et imprévus.

L'Assemblée bourgeoise de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 16 du 5 mai 2023. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par tous-ménages. Elle sera présidée par Nicole Monnin Musca en attendant que le Président et le Vice-président soient votés. La suite de l'Assemblée a été présidée par Maurice Brêchet, nouveau président de l'Assemblée bourgeoise.

Nicole Monnin Musca ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle demande si la présence de la Caissière dérange les personnes présentes. Ce n'est pas le cas.

Lucie Julien est désignée scrutatrice.

10 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tacitement tel que présenté.

Tractandum 1

Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée.

Le procès-verbal est accepté tacitement.

Tractandum 2

Nomination du Président et du Vice-président des Assemblées pour la législature 2023-2027.

Nicole Monnin Musca propose que le Président et le Vice-Président des Assemblées bourgeoises soient Maurice Brêchet et Denis Broquet. Cette proposition a été faite par la Commission bourgeoise.

Après vote à main levée la nomination de Maurice Brêchet est acceptée à l'unanimité en tant que Président des Assemblées ainsi que celle de Denis Broquet à l'unanimité en tant que Vice-Président des Assemblées.

Nicole Monnin Musca donne la parole à Maurice Brêchet qui note que selon l'art. 27 alinéa 2 du règlement d'organisation qui est entré en vigueur en 2021, le procès-verbal est rédigé et diffusé sur internet au lieu d'être lu. Comme à la dernière assemblée bourgeoise, ce règlement n'était pas encore en vigueur, le PV sera lu ce soir. Maurice Brêchet demande si après cette Assemblée-ci, les membres présents sont d'accord que le PV soit mis sur internet avec la même procédure que l'Assemblée communale. Il n'y a pas d'opposition.

Maurice Brêchet nous lit l'art. 55 al 1 du règlement d'organisation de la Commune qui dit que la Commission bourgeoise se compose de 5 membres nommés par le Conseil communal sur proposition de l'Assemblée bourgeoise, donc ce soir, il faut nommer 5 membres. Il fait aussi part de l'art. 47 al 1 qui dit que les commissions permanentes sont nommées pour la durée de la législature, sauf disposition

légales contraires. Elles désignent elles-mêmes leur Président et leur Vice-président, ainsi l'Assemblée de ce jour aura uniquement comme mission de désigner les 5 membres.

Tractandum 3

Désignation de 5 membres de la Commission bourgeoise pour la législature 2023-2027.

Maurice Brêchet note que Nicole Monnin Musca, Broquet Gaston, Broquet Joseph, Guy Broquet et Philippe Broquet se représentent comme membres de la Commission bourgeoise.

Il note que les personnes peuvent être votées soit les 5 en même temps, soit une par une, ou par des élections si une autre personne s'annonce pour le poste. Personne n'est intéressé. Il propose alors de voter les 5 personnes en bloc. L'assemblée est favorable à l'unanimité.

Après vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité les 5 membres mentionnés ci-dessus.

Tractandum 4

Divers et imprévus.

Maurice Brêchet se permet de parler du point 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée communale qui est de discuter et de voter un crédit de Fr. 80'000.- pour l'étude d'un chauffage à distance. Il aimerait inviter les personnes de l'Assemblée ici présentes à soutenir et voter ce point car la Bourgeoisie a des intérêts à accepter ce point. Maintenant, il a encore le droit de faire cette recommandation mais il ne pourra plus la faire par la suite en Assemblée communale. Il note qu'il y a plusieurs avantages concernant ce projet. Le 1^{er} est que le 95% des montants investis dans le fonctionnement du chauffage à distance (CAD) reste dans la région. Movelier générerait les plaquettes de bois. 2^{ème} avantage, le triage forestier a déjà travaillé pour un projet similaire, celui de la Fondation Christoph Merian membre du triage (2 fermes sont fournies par ce système pour env. 800m3 par année). Le 3^{ème} avantage est au niveau des prix. Par exemple pour la fondation le prix est de 25% en dessous du marché. Ce prix canon ne pourrait pas être appliqué pour notre chauffage à distance car il faut faire sécher les plaquettes et le triage est déjà organisé pour la fondation mais pas pour notre chauffage à distance. Cependant, le prix serait 10% à 20 % en dessous du prix. Et 4^{ème} argument et en guise de conclusion, il note qu'on pourrait gérer le bois de la Bourgeoisie de Movelier par le compte forestier. La Commune pourrait acheter le bois entre 10% et 20% en dessous du marché et la maintenance pourrait être faite par notre Commune et aussi gérer les stocks et les livraisons. Il invite les citoyens à accepter ce principe de chauffage à distance.

Maurice Brêchet demande s'il y a des questions.

Un citoyen demande si le bois qui a du bostryche et qui est malade est aussi rentable. Maurice Brêchet répond que oui, ces bois-là sont aussi utilisés pour faire des copeaux.

Il n'y a plus de question.

Le Président exprime ses remerciements et lève l'Assemblée à 19h50.

Au nom de l'Assemblée communale :

Le Président :

La Secrétaire :